

« *Dues pezze de terra* ». Remarques sur le diasystème communicationnel d'une charte écrite à Salerne en 837

« *Dues pezze de terra* ». Observações sobre o diasistema comunicacional de uma carta escrita em Salerno em 837

« *Dues pezze de terra* ». Notes on the Communicational Diasystem of a Charter Written in Salerno in 837

Michel Banniard

🔗 <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/753>

Référence électronique

Michel Banniard, « « *Dues pezze de terra* ». Remarques sur le diasystème communicationnel d'une charte écrite à Salerne en 837 », *Reflexos* [En ligne], 3 | 2016, mis en ligne le 21 décembre 2025, consulté le 17 janvier 2026. URL : <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/753>

Droits d'auteur

CC BY

« Dues pezze de terra ». Remarques sur le diasystème communicationnel d'une charte écrite à Salerne en 837

« Dues pezze de terra ». Observações sobre o diasistema comunicacional de uma carta escrita em Salerno em 837

« Dues pezze de terra ». Notes on the Communicational Diasystem of a Charter Written in Salerno in 837

Michel Banniard

PLAN

D'un réel textuel à affronter

Le document original

La charte, texte [Chartae Latinae Antiquiores, t. L, p. 66-68, Cava dei Tirreni, Archivio della Badia della S. Ma Trinità, Salerne, 837]

Séquençage en niveaux

Diasystème communicationnel

Terminologie/ Chronologie

Tableau des niveaux de langue

TEXTE

D'un réel textuel à affronter

- 1 La négation du réel textuel, au nom de l'affirmation du réel langagier, fait partie d'une des dernières modes de la recherche se voulant à la pointe de la science en linguistique romane diachronique. Ce phénomène de pensée n'est pas entièrement neuf, parce que la philologie romane s'est, dès ses origines, fondée sur une certaine propension à écarter la documentation écrite de ses travaux de reconstruction, ou plus exactement à n'accepter comme documents « témoins » que les textes dûment labellisés en catégorie « latin vulgaire ». Quelques décennies de travaux menés avec les méthodes plus compliquées, mais aussi plus humbles de la sociolinguistique diachronique (ou rétrospective ou historique) face aux faits textuels, a conduit à une révision fructueuse et de ces méthodes et de ces artefacts [Garcia-Turza, 2004 ; Lüdtke, 2009 ; Maiden, Smith, Ledgeway, 2011, 2013]. Mais la

tendance profonde au déni est demeurée jusqu'à se renforcer avec la remise en cause même d'ouvrages traditionnels de la philologie romane comme le célèbre et monumental *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, accusé d'attribuer une valeur illusoire aux étymons latins (bien attestés par écrit) pour en dériver une foule de formes romanes. Ce nouveau programme en cours de publication (le DEROM) a déjà soulevé de vives controverses, même de la part de romanistes traditionnels ; il n'en continue pas moins imperturbablement son travail de déconstruction – terme fort à la mode – pour reconstruire d'impeccables artefacts, loin de la vulgarité des données écrites. A ce compte, le déni peut prendre la forme du délire, comme « le français ne vient pas du latin ». Cette contribution a pour but de soutenir le respect du principe de réalité en considérant que les documents écrits du passé, comme les témoignages des contemporains, ne peuvent ni ne doivent être écartés du domaine du savoir d'un revers de main présomptueux [Banniard, 1992, 2013].

- 2 Parmi les monuments à haute valeur documentaire, existent des milliers de chartes qui, conservées en original et publiées dans le cadre d'une collection exceptionnelle par sa qualité et sa richesse [ChLA], offrent un terrain d'enquête privilégié. Le fonds spécialement abondant des chartes italiennes du haut Moyen Age a suscité un nombre important de travaux soit historiques [Bougard, 1995 ; La Rocca, 2013], soit linguistiques [Greco, 2012a, 2012b, 2015 ; Petrucci, 1987 ; Sornicola, Greco, 2012 ; Sornicola, 2013]. La charte reproduite et étudiée ici met en jeu un savoir-parler, un savoir-écrire, et un savoir-communiquer qui signent un fait : les hommes du 9^e siècle n'ont à être jugés ni comme des barbares oublieux du « bon latin », ni comme des faussaires fabriquant des documents écrits en une langue mythique, jamais parlée, muette au fond des coffres, mais au contraire comme des acteurs intelligents et créatifs confrontés à la nécessité de passer des compromis entre une langue héréditairement légitime (le latin), une langue nouvellement émergée (le roman d'Italie), entre scripturalité et oralité, entre les contraintes notariales et sociales de la transmission des biens et les particularités géographiques d'un endroit précis. En associant un certain respect pour ces individus débrouillards à des modélisations plus complexes qu'on ne le souhaiterait, il est possible de décrire *in vivo* le réel langagier d'une micro-société « italienne » du haut Moyen Age.

Le document original

La charte, texte [Chartae Latinae Antiquiores, t. L, p. 66-68, Cava dei Tirreni, Archivo della Badia della S. Ma Trinità, Salerne, 837]

- 3 Télécharger le document original – voir annexe
- 4 1 + In nomine Domini. Sexto anno principatu domni nostri Sichardi,
mense septembri-
- 5 2 o, prima indictione. Ideoque ego Radipertus filius quondam Ladi-
perti, dum sum inbalida-
- 6 3 s infirmitate, dum erecte me loquere posso et recordatu sum bonu
ser-
- 7 4 bitju quas mihi factu abuit Arnipertus filius quondam Tindoaldi,
modo mea bo-
- 8 5 na boluntate dono atque per an cartula cedo tibi nominati Arniper-
- 9 6 ti dues pezze de terra in locum qui dicitur Iobi, abente fine una de
- 10 7 ipse pezze de binea : de tribus parti fine bia, et de alia parte
- 11 8 fine Lopoaldi, quomo medio refaneo discerni ; alia terra cum canni-
- 12 9 etulu et arboribus suit in predictu locum qui abet fine : de una
parte,
- 13 10 de super fine bia pulbica quomo forcati ficti sunt, de alia
- 14 11 parte, fine de Sancta Maria quomo forcati ficti sunt, de supro
- 15 12 fine capite et de uno latu fine Raciperti quomo petre ficti sunt.
Infra
- 16 13 ista amba clausa, sicut supra fini posite sunt, totu in integrum, cum
- 17 14 bece de bia sua ibi introendi, tibi qui supra donabit possidendum ;
unde

- 18 15 mihi nec cuilibet non dico remanere ; unde pro suprascripta mea
donatione
- 19 16 ante omnia imputabit mihi tuo bonu serbitju quas mihi factum
- 20 17 abit, et insuper a te Launegildum vuetta una, ea ratione
- 21 18 ut amodo et semper tu tuis eredibus suprascripta nostra donatione
abere
- 22 19 possidere baleatis ; de quibus me repromicto et meus erede conli-
- 23 20 go tibi qui supra et tuis eredibus desta nosra donatjone ab omnis
homine
- 24 21 defensare promictemus. Quit si menime potuerimus aut si per nos
- 25 22 ipsi per quolibet ingenu retornare quesierimus, secundu lege de
- 26 23 launegildo bobis prosolbamus iustitja quod est ferquidum ; et qua-
- 27 24 le iste nostro dono in die illi parueri, de concludio bobis iuremus. Et
te
- 28 25 Roppertus notario scribere rogabit. Acto salerno, mense, indict-
jone. Feliciter. Signu manus
- 29 26 suprascripti Radiperti qui an cartula scribere rogabit.
- 30 27 Signu manus Gaideperti filii Firmosaci
- 31 28 Signu manus Troppoaldi et Trudepadi filii Lopoaldi
- 32 29 Signu manus Lopoaldi filii Lupi
- 33 30 Signu manus Miteperti filli Ladiperti
- 34 31 Signu manus Ropperti filii Anperti

Traduction

- 35 Cette traduction, avant tout outil provisoire de travail, est évidem-
ment non littéraire et comporte une part d'interprétation sujette à
révision. Son établissement est requis, afin que l'enquête linguistique
tienne compte de sa fonctionnalité et évite, comme cela est trop sou-
vent le cas, de réduire son apport à un ensemble épars de formes d'où
le chercheur extrait les éléments qui viennent remplir les cases de
son programme d'interrogation, avec la double conséquence de ne

pas évaluer le diasystème communicationnel dans son intégralité et, sous l'effet de ce ciblage tronquant, d'anticiper l'émergence de l'italien, en la faisant remonter aussi tôt que le VI^e siècle [Sanga, 1995 ; Sanga, Baggio, 1995].

- 36 Pour rendre le document intelligible, il a fallu corriger quelques points de graphie : ligne 9, et arboribus suis ; 14, donabi (comprendre -aui) ; 16, imputabi ; 17, factum abis ; 25, rogabi.
- 37 Au nom du Seigneur, la sixième année du principat de notre Maître Sichard, au mois de Septembre, à la première indiction.
- 38 Et en effet, moi, Radipertus, fils de feu Ladipert, étant établi que je suis rendu invalide par la maladie, étant établi que je peux m'exprimer sainement, et que je me souviens du bon service que m'a rendu Arnipert, fils de feu Tindoald,
- 39 alors, de ma bonne volonté, je te donne et par cette charte je te cède, à toi, le nommé Arnipert, deux pièces de terre, au lieu qui s'appelle Iobi,
- 40 l'une des <deux>, la pièce de vigne, ayant pour limites : de trois côtés, la limite est la voie et de l'autre côté, la limite est <le bien> de Lopoaldi, discernée grâce à la haie du milieu ;
- 41 l'autre terre <est> avec une cannaie et les arbres qui y sont plantés dans le lieu précédemment nommé, avec pour limites : en dessus, d'un côté la limite est la voie publique en suivant la rangée de fourches dressées et de l'autre côté la limite est <celle> de Sancta Maria, en suivant la rangée de fourches dressées ; en dessous, la limite <est> le sommet et sur un côté, la limite est celle de Racipert en suivant les pierres dressées.
- 42 A l'intérieur de ces deux clausures, telles que les limites ont été définies ci-dessus, je t'ai tout donné en entier à posséder, à toi le sus-nommé, avec le droit d'y accéder par sa propre voie.
- 43 C'est pourquoi je déclare que rien n'<en> reste <en ma possession>, ni à moi, ni à personne ; c'est pourquoi au nom de la donation suscrite, j'ai pris à mon compte en priorité le bon service que tu as fait pour moi et en outre, j'ai reçu de toi, Launégilde, une barre <témoin>, comme garantie que toi <et> tes héritiers soyez en mesure de détenir <et> de posséder notre donation tout de suite et pour toujours.

- 44 Sur ces faits, je m'engage, moi, et je lie avec moi mes héritiers à te promettre de défendre cette donation contre tout homme, à ton bénéfice et à celui de tes héritiers. Cela, si nous en sommes incapables, ou bien si nous cherchons par quelque procédure à l'annuler de notre propre initiative, selon la règle de Launegildus, nous vous rembourserons le juste dû, c'est-à-dire un « ferquidum ». Et tel que notre don, là décrit, aura été rendu public en ce jour, nous faisons le serment de le sceller avec vous.
- 45 Et je t'ai demandé, à toi, le notaire Robert, de rédiger le document.
- 46 Acté à Salerne, mois, indiction. Grâce à Dieu.
- 47 Signature de la main du suscrit Radipert, qui a demandé la rédaction de cette charte
- 48 Signature de la main de Gaidepert fils de Formosaco
- 49 Signature de la main de Toppoald et de Trudepald, fils de Lopoald
- 50 Signature de la main de Lopoald fils de Lupus
- 51 Signature de la main de Mitepert fils de Ladipert
- 52 Signature de la main de Robert fils d'Antipert

Séquençage en niveaux

- 53 Ce texte bref offre comme beaucoup d'autres de cette série un gisement archéologique langagier si riche que son analyse – presque – complète a nécessité une année de travail en séminaire, dont le rapport détaillé rendrait la contribution démesurée. On partira donc de la synthèse finale issue de ces fouilles pour présenter ensuite quelques « pièces » formant autant de marqueurs linguistiques. Sous une écriture régulière, qui signe l'aisance du rédacteur, le manuscrit donne l'apparence d'une surface langagière lisse et unie. Mais il s'agit d'un effet quasi-rhétorique de mise en scène pour créer une impression de légitimité juridique avec un décor « latin ». En réalité, la langue de ce document est suffisamment composite pour que l'on puisse y découper de véritables « tessons » textuels correspondant à des stades chronologiquement différenciés de la langue symbolisée par cet écrit, c'est-à-dire les niveaux énumérés *infra* [6. Tableau des niveaux de langue].

- 54 Précisément, le déroulement du texte se fait sur le mode de fluctuations entre les niveaux 1 à 5. L'adaptation du modèle construit en domaine carolingien d'oïl se fait sans difficulté au domaine italien [Banniard, 201Xa, 201Xb]. On obtient alors la stratification suivante :
- 55 a) Lignes 1 à 5, du protocole à *cedo tibi Arniperti*, niveau 3.
- 56 b) Lignes 6 à 13, de *dues pezze de terra* à *totu in integrum*, niveaux 4-5.
- 57 c) Lignes 14 à 21, de *cum bece de via sua* à *minime potuerimus*, niveau 3.
- 58 d) Lignes 22 à 25, de *aut si per nos* à *rogabit*, niveau 4.
- 59 e) Fin du texte, eschatocole, niveau 3.
- 60 C'est à partir de syntagmèmes nettement marqués du côté de la « modernité » que ce classement se valide. Voyez en particulier :
- 61 **Lignes 3-4** : *bonu serbitjiu quas mihi factu abuit Arnipertus filius...* Le rapport graphie/ phonie est tout à fait flottant : le rédacteur maintient des graphèmes « oculaires », donc non fonctionnels, pur marqueurs de légitimité juridique, les désinences en *-us* [Banniard, 2003]. Naturellement, à haute voix, la réalisation orale est locale. Sa reconstruction dépend alors des atlas linguistiques et du supposé état d'avancement de l'évolution phonétique en dialecte campanien [Bec, 1970 ; Floricic, Molinu, 2008 ; Varvaro, 1995]. Il en est de même pour les lexèmes à désinence *-m* effacée, *bonu*, *serbitjiu*, *factu* : la réalisation en était [o] ou sans doute [u], ce qui implique évidemment que l'opposition morphologique latine {Accusatif/ Nominatif} est neutralisée. Quelques traits oraux contemporains sont acceptés comme la bétacisation de *u* et la palatalisation de *ti* (*serbitjiu*) tout comme le très joli *posso* qui signe l'effacement ponctuel entre oralité et scripturalité et l'abolition de la supposée opposition entre une langue écrite « de la distance » et une langue parlée de la « proximité » [Van Acker, Van Deyck, Van Uytfanghe, 2008].
- 62 On relève un morphème de « passé résultatif », *factu abuit*, dans un séquençage {PPP+Aux.} fréquent en roman (littéraire ou dialectal) et bien attesté en LPT2 [Stotz, t. 4, par. 65 sqq. ; Tekavcic, 1972]. Le pronom *quas* n'est nullement un « solécisme » : sa graphie est purement mimétique, pour une réalisation orale [ké], processus usuel en LP2 [Stotz, t. 4, par. 66 sqq.].

- 63 L'ordre VS est banal, surtout en contexte « marqué », « disloqué », emphatique, poétique ou juridique.
- 64 **Lignes 6-7** : *dues pezze de terra in locum qui dicitur Iobi*. Le premier syntagmème est purement roman, sans même un masque latiniforme (écrit de proximité...). La séquence suivante, elle, est moins « moderne », mais *in locum* encore une fois ne relève pas d'une confusion de cas, la distinction entre accusatif et ablatif n'ayant oralement aucune pertinence (italien *in loco*). Le passif *dicitur* peut être interprété comme une forme figée récurrente (pouvant être oralisée en quelque chose comme {ditsitor/ disstor} ou carrément {detto} ; de toutes façons, le contexte et la ritualisation garantissent la communication.
- 65 **Lignes 6-8** : *abente fine una de ipse pezze de terra*. Ici, la fluctuation passe au niveau 5, donc roman. La difficulté de comprendre l'énoncé et sa suite vient non pas d'une incohérence chaotique supposée de la langue, mais du fait qu'il nous est difficile de voir le terroir que les protagonistes, eux, ont bien en tête, sinon sous les yeux, le déroulement des énoncés suivant le déploiement des gestes indexant le partage. Cet énoncé reprend et explicite l'annonce précédente (*dues pezze de terra*), en une expansion apposée orale. L'expression est quand même brachylogique, le sujet de *abente fine* est en bloc *una... de binea*, et nous devons comprendre « une <pièce> de vigne des deux pièces <nommées>.
- 66 **Lignes 9-10** : *de una parte de super fine bia pulbica*. Même niveau. Evidemment on observe le circonstanciel de lieu *de una parte*, l'adverbe composé de lieu *de super* (cf. *de sopra*), et sa variante *infra*, *de supto* (cf. *de sotto*). La construction est compacte : *de super* est purement adverbial et ne commande pas *fine*. Le déroulement est *de super/ fine/ via pulbica* : « en dessous / la limite/ la voie publique », reprenant le mode précédent d'indexation de l'espace en question. Là aussi, l'oralité réelle est représentée, en particulier sous la graphie du lexème traditionnel *pulbica* avec métathèse.
- 67 **Lignes 13-14** : *infra ista amba clausa, sicut supra fini posite sunt, totu in integrum...tibi qui supra donabit...* Malgré la présence d'un *sicut* archaïque – mais formulaire (il ne faut pas disqualifier le caractère langagièrement authentique du document au nom de cette intrusion) –, l'énoncé est aussi de niveau 4. On y relève l'idiomatisme *totu in integrum* (cf. « tout <en> entier ») et les formes *fini* et *posite* : attestations

de pluriels « italiens » réguliers en – i et – e ? *Tibi* se prononçait sans doute *teve* (attesté dans d'autres chartes et par Rohlf [Rohlf, 1954, t. 2]). Il faut corriger *donabit*, en *donabi*, lui-même renvoyant à l'ancien *donau*. Le *t* final n'est là que pour l'œil (il ne se prononçait pas, sans doute entendait-on alors quelque chose comme {donai}).

68 **Lignes 17-18** : *ea ratione ut amodo et semper tu tuis heredibus suprascripta nostra donatjone abere possidere baleatis. Ea ratione ut* est également un bloc archaïque intrus (mais peu gênant, parce que l'enclenchement suivant en *amodo et semper*, appuyé par le subjonctif jussif qui suit, pilote aisément le sens pour les participants (n'oublions pas que la lecture à haute voix du document permet le pilotage par intonation). Le niveau est remonté quand même à 3, parce qu'après la description concrète, le document retrouve le séquençage juridique, marqué sans doute par les deux répétitions collées en asyndète, *tu tuis heredibus, abere possidere. Heredibus* pose un problème, parce que l'éditeur lit bien *b* dans le manuscrit, et ajoute de ce fait la désinence impropre, sans doute pilotée par le premier *s*, lui aussi incohérent de *tuis*. Rien ne dit que le **b** n'est pas un pur graphème (erroné) comme le *t* ailleurs. De toute façon, il serait vain de vouloir à toute force interpréter phonétiquement ces graphèmes en trompe-l'œil. Dans cette logique, il y a tout lieu de traiter de la même façon la séquence *tibi... et tuis eredibus* : le pronom, quelle que soit sa réalisation orale, reste un datif synthétique, le substantif est prononcé sans désinence {eredē/i}, comme un simple pluriel. L'attribution du cas se fait alors directement, sans désinence, exactement comme au CRIP- de l'AFC, héritage transitoire direct du datif en LPT [cf. aussi Stotz, t. 4, par. 25 sqq.].

69 **Lignes 22-23** : *secundu lege de Launegildo bobis prosolbamus iustitja quod est ferquidum*. Cette formulation est le décalque direct d'une loi lombarde, transmise par tradition orale, jusqu'à l'idiomatisme *prosolbamus iustitia*. On doit aussi comprendre le verbe comme un présent à sens de futur emphatique (« dans ce cas, on paie »).

70 Certains syntagmèmes, plus conservateurs, appartiennent à une structure transitoire. Ainsi, ligne 2, *dum sum inbalidas infirmitate*. Il convient sans doute de comprendre soit *inbalidus*, soit *inbalidatus*. Mais l'intéressant est le complément de cause, *infirmitate*, construit sans préposition, en cas suffixé nu, à l'ancienne. Le rédacteur n'hési-

tant pas ailleurs à employer le cas moderne préfixé (il aurait pu aisément écrire *de infirmitate*, voire *da*, comme dans de nombreux autres documents, depuis le VIII^e siècle). Il a voulu sans doute respecter le ton un peu solennel du protocole en gardant une forme « chic ». Toutefois, la présence du verbe être, la construction descendante et le pilotage intonatoire ont dû protéger la communication. Le syntagme suivant, l. 4, *filius quondam Tindoaldi*, appartient aussi à cette catégorie transitoire, mais certainement plus proche de la mémoire collective, puisque cette tournure est à l'origine du CRIP- (fréquent en AFC). On notera là aussi l'ordre descendant (déterminé+déterminant). Leur présence, avec d'autres, justifient le classement de certaines séquences en niveau 3. On y sera d'autant plus sensible si l'on observe le changement introduit ligne 4, lorsque commence l'acte de donation proprement dit, *modo mea bona boluntate dono atque per anc cartula cedo tibi*, où l'on constate la présence d'un polymorphisme énonciatif, l'« ablatif » nu initial (*boluntate*), renvoyant à une formule rituelle, cède la place, au moment critique du geste proprement dit, au syntagme moderne, *per anc cartulacedo*, où la charte placée au centre de la cérémonie est dûment indexée par une préposition.

- 71 La syntaxe, conformément aux règles de la langue notariale, mais aussi à celles que développe la langue parlée spontanée (tous les travaux modernes faits dans le sillage de Cl. Blanche Benveniste ont insisté sur le fait que l'oralité immédiate peut très bien se gorger d'hypotaxe...ou de quasi-hypotaxe), se déploie avec fluidité et complexité par accumulation progressive, au cœur même du niveau 4-5, soit des lignes 6 à 13.
- 72 ~ *una de ipsa pezze de binea abente fine* : apposition à *dues pezze de terra* (expansion définitoire)
- 73 (1) *de tribus parti* : premier complément circonstanciel de lieu
- 74 **fine bia* [1^{er} accusatif/ CRD de *abente*]
- 75 *[*bia* est apposition à *fine*]
- 76 (2) *de alia parte* : second complément circonstanciel de lieu ; en asyndète avec le premier : pause respiratoire et sans doute geste indexant les lieux
- 77 **fine Lopoaldi* [2^e accusatif/ CRD de *abente*]

- 78 *[Lopoaldi est apposition à *fine* : « limite, Lopoald > la limite est le domaine de Lopoald ».
- 79 *qomo medio refaneo discerni* : proposition subordonnée définitoire, expansion de *fine Lopoaldi* (*qomo* < *quomodo* ; *discerni* sans doute à corriger en *discernit*, à valeur intransitive). Sur les emplois de *medius* en LPT2/ PR, [Stotz, t. 2, par. 28.4].
- 80 Ces énoncés ne peuvent se comprendre qu'en situation réelle de description des lieux : la cascade de syntagmes et de propositions suit la respiration du donateur et l'indexation du paysage.

Diasystème communicationnel

- 81 A) Ce texte écrit renvoie à une langue effectivement parlée dans un contexte ritualisé. Pour lui attribuer son statut sociolinguistique exact, il y lieu de le lire en tenant compte du fait que sa réalisation orale est associée à une syntaxe gestuelle lui conférant le statut d'une quasi-didascale.
- 82 B) Le rapport graphie/ phonie est lâche : il va d'une mimésis latini-forme à une mimésis romaniforme, elle-même en rapport tout de même significatif avec la parole de la région napolitaine au début du IX^e siècle. Du côté de la mimésis latiniforme, l'orthographe dite « latine » est en fait neutralisée, elle n'a qu'une valeur de signe légitimant pour l'œil des archivistes.
- 83 C) Les formes verbales sont pour la plupart transdiachroniques, conformément à l'évolution longue du diasystème, du latin parlé au roman parlé.
- 84 D) Les formes nominales aux cas obliques (évidemment les plus significatifs, puisque ce sont précisément ceux-ci qui ont été restructurés du latin parlé tardif au protoroman), se distribuent entre des formes archaïsantes (niveau 3) et des formes modernes (niveaux 4-5).
- 85 E) La syntaxe est répétitive : effet des formules juridiquement ritualisées et des mises en scène gestuelles. Le tout garantit la transparence énonciative pour tous les acteurs, quels que soient leur niveau langagier et culturel.

- 86 F) Le phrasé (séquences énonciatives, ordre des mots...) est relativement flottant, sans que ce trait soit très pertinent pour tracer des lignes démarcatives entre le LPT2 et le PI, tant le phrasé de l'italien soit écrit, soit dialectal peut être lui-même souple.
- 87 G] Le vocabulaire est largement roman (come certain idiomatismes, même s'il faut tenir compte des spécificités juridiques du temps).
- 88 Compte tenu de ce treillis de caractères, on peut conclure que ce document met en jeu une langue parlée oscillant entre la *lingua mixta* (niveau 3) et la *romana lingua rustica* (niveaux 4-5), autrement dit, elle donne à lire, et en partie à entendre l'italien archaïque régional, un siècle au moins avant les premiers documents étiquetés comme romans [Sanga, Baggio, 1994 ; Varvaro, 1996]. Les participants à cette opération ont été à la fois les constructeurs et les bénéficiaires d'un diasystème communicationnel qui, échappant à toute description rigide, donne à lire la fluidité polymorphique du rapport entre une langue parlée stratifiée oralement (mémoire collective) et une langue écrite stratifiée scripturalement (compromis culturels) [Villaréal, 2003 ; Wright, 2013a]. Le réel textuel impose sa complexité langagière [Garrison, Orban, Mostert, 2013 ; Wright, 2013b].

Terminologie/ Chronologie

- 89 **LPC** : Latin Parlé d'époque Classique [-200 / + 200]
- 90 **LPT** : Latin Parlé Tardif [III^e-VII^e siècle]
- 91 **LPT1** : LPT de phase 1 [III^e-V^e siècle] (LPT « impérial»)
- 92 **LPT2** : LPT de phase 2 [VI^e-VII^e s.] (LPT « mérovingien» en Gaule ; « wisigothique» en Espagne ; « lombard» en Italie).
- 93 **PF** : Protoroman (8^e s.) >> PF (protofrançais) ; POC (protooccitan) ; PCA (protocastillan) ; PI (Protoitalien).
- 94 **AUX.** : Auxiliaire
- 95 **CRD** : Cas Régime Direct.
- 96 **CRIP+** : Cas Régime Indirect Prépositionnel
- 97 **CRIP-** : Cas Régime indirect Non Prépositionnel
- 98 **PPP** : Participe Passé Passif

99 **VS** : ordre Verbe Sujet

Tableau des niveaux de langue

- 100 Niveaux en latin écrit à partir du 8^e siècle ; modélisation pour le PF, applicable aux autres domaines contigus (occitan, catalan, italien...) [Banniard, 2005, 2008a, 2008b, 2009, 2012].
- 101 I] Latin en *sermo altus* ne comprenant que des séquences brèves de type roman : Vies de saints réécrites ; traités de théologie et de controverse doctrinale (*Libri carolini*) ; poésies soit de forme classique, soit rythmiques.
- 102 ~ Réservé au premier cercle des *grammatici*. Ultra-minoritaire.
- 103 {Réalisation orale soignée tentant de restaurer une syllabation complète}.
- 104 II] Latin en *stylus simplex* comprenant des séquences de protofrançais masqué : préambules des capitulaires ; corps des lettres dans les correspondances ; traités particuliers d'éducation.
- 105 ~ Partagé par une élite plus étendue, juristes, chanceliers royaux, certains évêques et abbés.
- 106 {Réalisation orale soutenue, correspondant à une certaine *distinctio*}
- 107 III] Latin à phrasé protofrançais combiné à des séquences plus franchement latines, sorte de *lingua mixta* : rapports écrits de mission des *missi dominici* ; capitulaires, notamment le *de uillis* ; serments.
- 108 ~ Employé massivement par les élites carolingiennes, pratiquant une *mimésis* limitée des niveaux 1 et 2, sans admettre complètement les niveaux 4 et 5.
- 109 {Réalisation orale polie limitant les compromis avec la phonétique naturelle}
- 110 IV] Latin à phrasé protofrançais saupoudré de quelques latinismes aléatoires : commandements lors de cérémonies solennelles collectives, rapports oraux de missions sur l'état d'abbayes, de corps d'armée, certains polyptiques, etc....
- 111 ~ Emploi ouvert à de vastes pans des activités juridico-notariales ; masque mince de *grammatica* (même si l'orthographe est impec-

cable).

- 112 {Réalisation orale relâchée en phonétique quotidienne}
- 113 V] Protofrançais direct : commandements à l'intérieur du palais adressés aux domestiques, esclaves, etc... Evidemment, sous le terme protofrançais, on comprendra toutes les variétés dialectales dont les contours sont en voie d'émergence (lorrain, champenois, wallon...).
- 114 ~ Emploi évidemment massif. Coïncidence profonde avec la parole ordinaire relâchée (même si la graphie masque la prononciation).
- 115 {Même règles que pour 4}
- 116 NB : a) *La typologie des niveaux ne correspond pas forcément de façon linéaire aux catégories de documents traités : certains documents peuvent fluctuer entre ces niveaux selon des proportions variables contextuelles [La variation diastratique est corrélée à la variation diaphasique].*
- 117 b) *Le diasystème latin ne traverse plus tous les niveaux ; il existe un bourrelet d'isoglosses (surtout en morphologie) qui sépare d'un côté 1-3, et de l'autre 4-5.*
- 118 c) *En projection temporelle, ce bourrelet d'isoglosses se met en place de 650 à 750.*

BIBLIOGRAPHIE

Charte 14, *Chartae Latinae Antiquiores*, t. L, p. 66-68, Cava dei Tirreni, Archivio della Badia della S. Ma Trinità, Salerne, 837.

Chartae Latinae Antiquiores (ChLA), 1981-2010, t. I-C, Zurich, Dietikon.

Banniard M., 1992, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident Latin*, Paris.

---, 2003, *Changements dans le degré de cohérence graphie/ langage : De la notation du phrasé à la notation de la*

phonie (VIII^e-XI^e siècle, in *Medioevo Romano*, t. 27, p. 178-199.

---, 2005, *Niveaux de langue et communication latinophone*, in *Settimana LII : Comunicare e significare nell'alto medioevo*, Spolète, p. 155-208.

---, 2008a, *Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIII^e-XII^e siècle)*, in Von Moos P. (éd.), *Entre Babel et Pentecôte, Différences linguistiques et communication orale avant la mo-*

- dernité (VIII^e-XVI^e s.), Berlin, p. 269-286.
- , 2008b, Niveaux de langue et efficacité pragmatique dans les serments carolingiens, in MF Auzépy (éd.), 'Oralité et lien social au Moyen-Age (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment', Paris, 2008, p. 43-61.
- , 2009, Niveaux de langue et compétence langagière dans les élites carolingiennes : du latin quotidien au latin d'apparat, in Bougard F., Le Jan R., McKitterick R. (éd.), *La culture du haut Moyen Age. Une question d'élites ?*, Cambridge, p. 39-61.
- , 2012, Acrolecte et identité culturelle en Francia carolingienne (8^e-9^e s.), in Pohl W., Zeller B. (éd.), *Sprache und Identität im Frühen Mittelalter* (in-4°), Vienne, p.109-120.
- , 2013, The Transition from Latin to the Romance Languages, in Maiden M., Smith J. Ch., t. 2, p. 57-106.
- , 201Xa, Spoken communication and written language in eighth- and ninth-century Italy: the contribution of the *Chartae Latinae Antiquiores*, in Barrett G., Margolis O. (éd.), *Actes du congrès tenu à Rome, (10-12/04/ 2013), The Latin in postclassical Word*, Oxford, sous presse.
- , 201Xb, Niveaux de langue et strates écrites dans les documents juridiques des 8^e-9^e siècles : sur le fonctionnement communicationnel des *Chartae Latinae Antiquiores* en Toscane, in Garcia Leal A. (éd.), *Actes du Colloque LV-LT 11, Oviedo, 1-6 Septembre 2014*, à paraître.
- Bec P., 1970, *Manuel pratique de philologie romane*, t. 1, Italo-roman, p. 15-184.
- Bougard Fr., 1995, *La justice dans le royaume d'Italie, VIII^e- XI^esiècle*, Rome.
- Escalona J., Sirantoine H. (dir.), 2013, *Chartes et cartulaires comme instruments de pouvoir, Espagne et Occident chrétien (8^e-12^e s.)*, Toulouse.
- Floricić Fr., Molinu L., 2008, L'Italie et ses dialectes, in *Lalies*, t. 28, p. 5-107.
- Garcia Turza Cl. (éd.), 2004, *Aemilianense, Revista sobre la génesis y los Origenes Historicos de las Lenguas Romanes*, t. 1, Logrono.
- Garrison M., Orban A.P., Mostert M., 2013, Spoken, and written language. Relations between Latin and the Vernacular Languages in the Earlier Middle Ages, Turnhout.
- Greco P., 2012a, Sui dislivelli di stile e di produzione nelle carte notarili di area salernitana, in Sornicola-Greco 2012, p. 1-27.
- Greco P., 2012b, Aspetti della complementazione frasale in alcune carte notarili della Longobardia minore (fine IX secolo), in Sornicola-Greco, 2012, p. 143-164.
- Greco P., 2015, Le discours rapporté dans les actes notariés de la Langobardia minor (IX^e s.), in *De lingua latina*, t. 10.
- La Rocca C., 2013, Carte laiche o carte ecclesiastiche? La natura ibrida delle carte di famiglia del secolo VII, in Escalona, Sirantoine, p. 71-84.
- Lüdtke H., 2009, *Der Ursprung der romanischen Sprachen. Eine Geschichte der sprachlichen Kommunikation, Zweite vermehrte und verbesserte Auflage*, Kiel.
- Maiden M., Smith J. Ch., Ledgeway A., 2011, *The Cambridge History of the Ro-*

mance Languages, t. 1, Structure, Cambridge.

---, 2013, t. 2, Contexts, Cambridge.

Petrucchi A., 1987, 'Scrivere in iudicio'. Modi, sogetti e funzioni di scrittura nei placiti del 'Regnum Italiae' (sec. 9-11), in 'Scriptores in urbibus'. Alfabetismo e cultura scritta nell'Italia altomedievale, Bologne, p. 195-236.

Rohlf G., 1949-1954, Historische Grammatik der italienischen Sprache und ihrer Mundarten, Bern : 1949, t. 1, Lautlehre ; 1949, t. 2, Formenlehre und Syntax ; 1954, t. 3, Syntax und Wortbildung.

Sanga Gl., Baggio S., 1994, Il volgare nei placiti cassinensi: vecchie questioni e nuove acquisizioni, in Riv. it. di dial., t. 18, p. 7-30.

Sanga Cl., 1995, La koinè italiana, in Holtus G. & alii (éd.), Lex. der Rom. Lin., t. II,2, Tübingen, p. 82-98.

Sanga Gl., Baggio S., 1995, Sul volgare in età langobarda, in Banfi E. & alii (éd.), Italia Settentrionale : croce di idiomi romanzi, Tübingen, p. 247-260.

[Sornicola R., Greco P., 2012, La lingua dei documenti notarili alto-medievali dell'Italia meridionale. Bilancio degli sudi e prospettive di ricerca, Naples.

Stotz P., Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters, 5 vol., Munich (Beck), 1996-2004 : 2002, t. 1, Einleitung. Lexicologische Praxis. Wörter und Sachen. Lehnwortgut ; 2000, t. 2, Be-

deutungswandel und Wortbildung ; 1996, t. 3, Lautlehre, 1996 ; 1998, t. 4, Formenlehre. Syntax. Stylistik ; 2004, t. 5, Bibliographie. Quellenübersicht und Register.

Sornicola R., 2013, Bilinguismo e diglossia dei territori bizantini e longobardi del mezzogiorno : le testimonianze dei documenti del IX e IX secolo, in Molinelli P., Guerini Fr., Plurilinguismo e diglossia nella Tarda Antichità e nel Medio Evo, Florence, p. 167-259.

Tekavcic P., 1972, Grammatica storica dell'italiano, 3 vol., Bologne.

Van Acker M., Van Deyck R., Van Uytanghe M., 2008, Latin écrit-roman oral? De la dichotomisation à la continuité. Turnhout.

Varvaro A., 1995, Calabria meridionale e Sicilia, in LRL, t. V, 136, p. 228-238.

Varvaro A., 1996, Origine romanze, in Malato E. (dir.), Storia della letteratura italiana, t. 1, Dalle origini a Dante, Rome, p. 137-174.

Villareal Hermogenes Perdiguero (éd.), 2003, Lengua Romance en textos latinos de la Edad Media. Sobre los Orígenes del Castellano Escrito, Burgos, 277.

Wright R., 2013a, A sociophilological Study of the Change to Official Romance Documentation in Castile, in Garrison 2013, p. 133-148.

---, 2013b, Evidence and Sources, in Maiden, Smith, Legeway, t. 2, p. 125-142.

RÉSUMÉS

Français

L'article analyse une charte italienne du IX^e siècle (*Cava dei Tirreni*, 837) pour examiner la relation entre langue écrite et langue parlée dans le Haut Moyen Âge. Il montre que le texte reflète un diasystème communicationnel

complexe, mêlant latin hérité et proto-romanes régionales, oscillant entre oralité et scripturalité. L'étude identifie des niveaux de langue stratifiés, révélant la coexistence de formes archaïsantes et d'innovations linguistiques. Elle souligne l'importance des documents écrits pour reconstituer le réel langagier et la micro-société médiévale, offrant un aperçu précoce de l'italien régional avant les premiers textes romans attestés.

Português

O artigo analisa uma carta italiana do século IX (*Cava dei Tirreni*, 837) para examinar a relação entre língua escrita e língua falada na Alta Idade Média. Mostra que o texto reflete um diasistema comunicacional complexo, combinando latim herdado e proto-romances regionais, oscilando entre oralidade e escrita. O estudo identifica níveis de língua estratificados, revelando a coexistência de formas arcaizantes e inovações linguísticas. Sublinha a importância dos documentos escritos para reconstruir a realidade linguística e a micro-sociedade medieval, oferecendo uma visão precoce do italiano regional antes dos primeiros textos românicos atestados.

English

The article analyses an Italian charter from the 9th century (*Cava dei Tirreni*, 837) to examine the relationship between written and spoken language in the Early Middle Ages. It shows that the text reflects a complex communicational diasystem, combining inherited Latin and regional proto-Romance forms, oscillating between orality and scriptuality. The study identifies stratified language levels, revealing the coexistence of archaic forms and linguistic innovations. It emphasises the importance of written documents in reconstructing the linguistic reality and the medieval micro-society, providing an early insight into regional Italian before the first attested Romance texts.

INDEX

Mots-clés

Cava dei Tirreni, Latin tardif / proto-roman, Oralité et écriture

Keywords

Cava dei Tirreni, Late Latin / proto-Romance, Orality and writing

Palavras chaves

Cava dei Tirreni, Latim tardio / proto-românico, Oralidade e escrita

AUTEUR

« Dues pezze de terra ». Remarques sur le diasystème communicationnel d'une charte écrite à Salerne en 837

Michel Banniard

Professeur des Universités Emérite ; Directeur émérite Université Toulouse Jean Jaurès ; Ecole Pratique des Hautes Etudes – Paris Sorbonne
michel.banniard@wanadoo.fr